

Acte mis en ligne le : 06/12/2023

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	11	11

L'an 2023, le mercredi 29 novembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Damien HORVATH

Présents: ANTONIN Daniel, BULOT Marie-Françoise, CROS Robert, DELAY Monique, FASSINOT Christine, HORVATH Damien, MAGNARD Corinne, MAZAUD Gilberte, MOREL Marie-Josèphe, PORRETTA René, THOMAS Alexandra.

Absents : CHARDON Véronique, DECLETTE Bernard, DEVAUX Vanessa, EUGENIO Céline, GASS Julie, HUGOU Isabelle, MAIRE Nicole, MICHA-FRACHON Valérie, RIGARD Josiane.

BUDGET ANNEXE 2024 RESIDENCE AUTONOMIE LES PERVENCHES – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024

Classification contrôle de légalité : 7.1.3



L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil d'Administration la possibilité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les crédits d'investissement ouverts en 2023 au budget annexe résidence autonomie les Pervenches ;
- DE FIXER les crédits d'investissement autorisés avant le vote du budget 2024 comme suit :

chapitres d'investissement	crédits votés au budget 2023	crédits autorisés avant vote du budget 2024 (25 % de 2023)
21 - immobilisations corporelles	140 700 €	35 175 €
23 - immobilisations en cours	559 180 €	139 795 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €
TOTAL	699 880 €	174 970 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Damien HORVATH 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes :
---	--	------------------